



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'ISLANDE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Islande est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Islande.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	3
2.1 Levée des contrôles de capitaux	5
2.2 Nouvelle loi sur les finances publiques.....	5
2.3 Réformes fiscale et douanière	5
2.4 Participations de l'État.....	7
2.5 L'égalité des sexes en Islande	7
3 POLITIQUE COMMERCIALE.....	8
3.1 OMC	8
3.2 AELE.....	8
3.3 EEE.....	9
3.4 Accords bilatéraux	9
3.5 Genre et commerce	9

1 INTRODUCTION

1.1. L'Islande présente cette déclaration dans le cadre de son cinquième examen de politique commerciale.

1.2. Le commerce, en particulier le commerce extérieur, est d'une importance vitale pour l'économie de l'Islande. Pour cette île isolée dans le Grand Nord, à la population peu nombreuse et dispersée vivant dans de rudes conditions topographiques et climatiques, il n'existe tout simplement aucune solution alternative à des échanges commerciaux libres, équitables et mutuellement bénéfiques.

1.3. En 2016, le ratio du commerce au PIB de l'Islande s'élevait à 91,6%. Les importations de marchandises et de services représentaient 42,5% du PIB et les exportations de marchandises et de services atteignaient 49,1% du PIB. Dans ces conditions, le commerce international reste au cœur de la politique économique et étrangère de l'Islande.

1.4. L'un des principaux objectifs de l'Islande en matière de commerce international consiste à promouvoir et renforcer la compétitivité des entreprises nationales sur les marchés mondiaux et à supprimer les obstacles au commerce en élargissant et en approfondissant ses relations commerciales multilatérales et bilatérales. L'Islande est résolument déterminée à poursuivre la libéralisation des échanges dans le cadre d'un système commercial multilatéral axé sur l'OMC, et elle soutient activement un système équitable, ouvert et fondé sur des règles.

1.5. En 2008, l'Islande a connu une grave récession suite à l'effondrement de son secteur bancaire et, depuis lors, la politique économique a été axée sur la stabilisation de l'économie. Le rapport présenté lors du dernier examen en 2012 couvre les mesures politiques prises en faveur de la reprise, mais le processus de reprise s'est caractérisé de bout en bout par un large consensus politique sur les caractéristiques essentielles de l'économie de marché et sur la préservation de l'État providence.

1.6. Aujourd'hui, plus d'une décennie après son effondrement, l'économie islandaise est très performante et connaît une croissance solide, une faible inflation, des réserves en hausse, des excédents du budget et des comptes courants et une baisse des niveaux d'endettement public, ainsi que le plein emploi. Les contrôles des capitaux instaurés en raison de la crise ont presque tous été levés et l'Islande se caractérise de nouveau par une ouverture financière.

1.7. Avec ses statistiques de croissance élevée, laquelle est due en grande partie au tourisme, à la consommation privée et à l'investissement, l'économie est jugée solide. Les risques auxquels elle fait face tiennent notamment à l'appréciation continue de la monnaie, à la surchauffe et aux flux de capitaux. En outre, le premier partenaire économique de l'Islande, l'UE, connaît des difficultés. Le maintien d'une relation économique et commerciale étroite avec le Royaume-Uni suite au Brexit est l'un des principaux objectifs du gouvernement islandais pour la période à venir.

2 DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

2.1. L'Islande a pleinement rattrapé la perte de production subie suite à la crise financière de 2008 et a connu une croissance économique solide au cours des dernières années, avec un pic qui se serait établi à 7,2% en 2016. La croissance devrait atteindre 6% en 2017 et 3,3% en 2018. Ensuite, elle devrait ralentir et demeurer stable à 2,6% environ jusqu'en 2022, selon les prévisions faites en mai 2017 par le Centre islandais de statistique. La croissance est principalement due aux exportations, à l'investissement et à la consommation privée.

2.2. La consommation privée a rebondi pour augmenter de 6,9% en 2016 et devrait croître au même rythme en 2017. Elle s'établissait à 49% du PIB en 2016, bien en deçà de la moyenne d'avant 2018, qui était de l'ordre de 55% à 60%. Le revenu disponible des ménages a fortement augmenté et le revenu disponible réel a connu une hausse moyenne de 7,5% par an depuis 2014. Les ménages ont profité d'un climat favorable, renforcé leur bilan financier et accru leur épargne, cependant que la consommation privée a augmenté. Les entreprises ont également réduit leur endettement et le ratio de l'endettement public au PIB a constamment diminué depuis les suites de la crise en 2008.

2.3. L'investissement a connu une croissance considérable au cours des dernières années, après avoir connu un affaiblissement historique entre 2009 et 2014. Il a augmenté de près de 23% en 2016, après une croissance annuelle de près de 17% en 2015. Le principal moteur de l'investissement est l'investissement résidentiel, qui a augmenté de près de 34%, et l'investissement des entreprises, qui a augmenté de près de 25%. La croissance de l'investissement des entreprises s'explique principalement par le développement des secteurs liés au transport et au tourisme. L'investissement correspondait à 21% du PIB en 2016 et était très proche de sa moyenne à long terme. La consommation publique s'établissait à 23% du PIB en 2016 et atteignait elle aussi un niveau proche de sa moyenne à long terme.

2.4. Le secteur du tourisme a connu une forte croissance ces dernières années. En 2016, sa croissance en termes réels a atteint 37%, soit près de quatre fois plus qu'en 2010. Le secteur touristique est désormais le premier secteur d'exportation du pays, générant une part des revenus d'exportation plus importante (39% en 2016) que la part cumulée des secteurs de la pêche et de l'aluminium. Cette évolution rapide qui, à l'évidence, a un impact extrêmement positif, s'accompagne toutefois de plusieurs inconvénients. Près de 1,8 million de touristes ont visité l'Islande en 2016 et cette augmentation devrait se poursuivre cette année. Cette hausse du tourisme a de profondes répercussions sur l'environnement, le marché du logement, le marché du travail et la plupart des infrastructures.

2.5. L'inflation était de 1,9% en 2016. Voici trois ans qu'elle s'établit à un niveau inférieur à l'objectif d'inflation de la Banque centrale, et cela ne devrait pas changer jusqu'en 2018. La faible inflation de ces dernières années s'explique notamment par des conditions externes particulièrement favorables, une inflation internationale faible et l'appréciation du taux de change. En pratique, la composante logement de l'indice des prix à la consommation est le seul facteur à l'origine de l'inflation. La forte demande sur le marché du logement a entraîné une hausse des prix du logement et, en mars 2017, l'augmentation en glissement annuel s'établissait à 21% dans la capitale.

2.6. Depuis 2011, les salaires ont augmenté assez fortement. La hausse cumulée de l'indice des salaires au cours des années 2015 et 2016 excède 19%. En dépit de cette augmentation importante des salaires, l'inflation est demeurée faible dans le contexte actuel de reprise, d'où l'affermissement de l'augmentation du pouvoir d'achat, qui était de l'ordre de 9,5% l'an dernier par rapport à l'année précédente. En même temps, le chômage a reculé. Il s'établissait à 3% en 2016 et devrait être encore moindre cette année, à 2,8%. Le chômage de longue durée, c'est-à-dire la part des personnes sans emploi pendant plus d'un an, a pratiquement disparu et ne concernait que 7% du nombre total de chômeurs au dernier trimestre de 2016. La participation au marché du travail atteignait 83,6% en 2016 et demeure élevée par rapport au reste du monde.

2.7. La période actuelle de croissance est presque sans équivalent dans l'histoire économique de l'Islande, car elle dure depuis plus de six ans et, pourtant, l'équilibre interne et externe de l'économie est préservé. L'excédent des comptes courants est substantiel (8% du PIB en 2016) et la position extérieure globale nette s'est considérablement améliorée. Pour la première fois depuis que des mesures sont effectuées, l'Islande est désormais un prêteur net et non plus un emprunteur net. Ce contexte a conduit à une forte augmentation du taux de change en 2016, surtout au cours des six derniers mois de l'année, à mesure que la croissance du tourisme s'est intensifiée et que la livre britannique s'est dépréciée suite au référendum sur le Brexit. La couronne a continué de s'apprécier en 2017, quoique à un rythme plus progressif.

2.8. Le maintien de la stabilité est l'un des objectifs à court terme de la politique économique, car les accords de négociation collective conclus en 2016 sont contraires à l'objectif de stabilité des prix. Cependant, les accords n'ont pas encore produit leurs effets sur l'inflation, car les facteurs externes comme la faiblesse des prix du pétrole et de l'inflation internationale, ainsi que l'appréciation du taux de change, contribuent à maintenir l'inflation à un faible niveau. L'évolution économique internationale et les facteurs géopolitiques peuvent également influencer les prévisions, en particulier la faiblesse de l'inflation et des taux directeurs chez les principaux partenaires commerciaux, qui a une incidence sur l'inflation nationale et sur les flux de capitaux en provenance et à destination de l'Islande.

2.1 Levée des contrôles de capitaux

2.9. Les contrôles des capitaux imposés après la crise financière ont été levés pour l'essentiel. Le plan en trois étapes qui visait à supprimer les contrôles des capitaux a porté ses fruits et les contrôles des capitaux ont été levés pour les particuliers, les entreprises et les fonds de pension en mars 2017. Les seules restrictions qui demeurent sur les flux sortants de capitaux concernent les actifs et transactions offshore en couronnes qui pourraient donner lieu à des activités d'échange.

2.10. Les agences de notation du crédit ont réagi de manière positive à la libéralisation des comptes de capitaux. Le 17 mars 2017, Standard & Poor's (S&P) a relevé la note à long terme de l'Islande de A- à A. Fitch et Moody's ont jugé positives les perspectives d'une amélioration de la note du crédit.

2.2 Nouvelle loi sur les finances publiques

2.11. Le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle loi sur les finances publiques (Loi organique du budget, LOB) est entrée en vigueur en Islande. Elle succède à la Loi sur l'information financière (LIF) de 1997. La LIF contenait beaucoup de points positifs, notamment son caractère assez complet. Elle s'appliquait non seulement au budget de l'État central mais aussi à toutes les entités et entreprises contrôlées par la puissance publique, distinguait clairement entre les différentes catégories d'institutions publiques en matière de gestion et de contrôle des finances, et précisait le contenu des principaux documents financiers, notamment le budget annuel et les comptes définitifs. Elle comportait pourtant des faiblesses qui l'empêchaient de fixer un cadre budgétaire crédible et intégré. La sortie de l'Islande de la crise économique a fourni une occasion unique de réexaminer les lois et procédures qui ont façonné la prise de décisions budgétaires au cours des dernières décennies. Les objectifs de la LOB consistent à remédier aux lacunes, failles et incohérences de la LIF mentionnées ci-dessus, qui ont contribué à l'indiscipline budgétaire avant la crise. Pour ce faire, il faut notamment s'assurer que les décisions budgétaires à long terme et à court terme couvrent un champ complet, améliorer la coordination budgétaire entre les différentes parties du secteur public et fournir un solide socle juridique en vue d'une politique budgétaire soutenable à terme.

2.12. La Loi préserve la discipline budgétaire, restaure la soutenabilité budgétaire et empêche tout retour aux pratiques plus permissives du passé. La LOB couvre le secteur public dans son ensemble et promeut une approche disciplinée et axée sur les politiques de la prise de décisions budgétaires en réduisant le nombre de lignes budgétaires, en instaurant un processus descendant de préparation et d'approbation du budget et en renforçant la responsabilité des ministères dans la gestion budgétaire.

2.13. Depuis l'entrée en vigueur de la LOB, deux déclarations de politique budgétaire et deux plans de stratégie budgétaire ont été présentés sur la base de la nouvelle loi. La mise en œuvre de la LOB est actuellement une priorité du Ministère des finances et le restera. Les ministères compétents, les agences, le Cabinet du Premier Ministre et le Parlement jouent également un rôle clé en la matière.

2.3 Réformes fiscale et douanière

2.14. Le rapport présenté par l'Islande lors de l'examen de 2012 met en relief les mesures les plus pertinentes que le gouvernement a adoptées entre le milieu de 2009 et la fin de 2011, suite à l'effondrement du système bancaire islandais et à la grave crise de 2008. Ces mesures, répondant à la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire, ont permis de ramener la dette publique à un niveau soutenable.

2.15. Entre 2013 et 2017, le gouvernement a appliqué la politique générale consistant à stimuler la production dans la société afin d'améliorer le contexte économique pour l'ensemble de la population et pour les entreprises. Cette politique reposait notamment sur un plan de simplification du régime fiscal et sur l'adoption d'incitations telles que la réduction des impôts sur le revenu et sur le commerce des marchandises et des services. Le plan était destiné à être appliqué en lien étroit avec d'autres mesures économiques importantes comme la levée des contrôles des capitaux et la négociation collective des salaires et d'autres conditions d'emploi. Le gouvernement entendait

aussi apporter des modifications au régime fiscal afin de le rendre plus prévisible, et de rendre le système dans son ensemble plus stable.

2.16. Les modifications apportées depuis 2012 à l'imposition des particuliers ont été modérées, quoique le nombre de tranches d'imposition sur le revenu ait été ramené de trois à deux en 2017. L'impôt sur la fortune nette a expiré en 2015. Le taux d'imposition des revenus du capital et des profits tirés du capital s'établit à 20% depuis 2011, de même que le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés. Les cotisations de sécurité sociale versées par les employeurs ont été progressivement ramenées à leur niveau d'avant la crise et s'établissent à 6,85% en 2017. Parmi les nouvelles incitations fiscales figurent de nombreuses mesures favorables aux activités de R&D et à l'innovation. À compter de 2017, le recrutement d'experts étrangers donne lieu à un crédit d'impôt. En 2016, les particuliers investissant dans une entreprise innovante peuvent bénéficier d'une déduction fiscale, et le plafond des crédits d'impôt R&D remboursables pour les entreprises a été multiplié par trois.

2.17. Avec une nouvelle loi sur le droit de timbre en 2014, l'impôt a été simplifié et n'est désormais plus prélevé que sur l'enregistrement officiel des documents conférant un titre en lien avec la propriété d'un bien immobilier ou d'un navire. Le processus d'ajustement budgétaire qui a fait suite à la crise s'est traduit par l'adoption de nouveaux impôts sur le secteur financier: un prélèvement sur les banques en 2011 et une taxe sur l'activité financière (TAF) en 2012 frappant les salaires versés par les sociétés financières et les compagnies d'assurance, qui s'établit actuellement à 5,5%, ainsi qu'une taxe sur les revenus spéciaux de 6% s'appliquant aux bénéfices élevés des mêmes sociétés. Le prélèvement sur les banques, initialement fixé à 0,041% de l'endettement total sans seuil de déductibilité, a été relevé en 2014 à 0,376% au-delà d'un seuil de 50 milliards de couronnes.

2.18. En matière de taxation indirecte, la réforme a eu pour but d'améliorer l'efficacité des recettes de la TVA et de supprimer les taxes obsolètes et induisant un effet de distorsion. C'est dans cet esprit que la taxe sur les produits de consommation appliquée à de nombreuses marchandises et aux produits alimentaires sucrés a été supprimée en 2015, et que l'écart des taux de TVA a été réduit en ramenant le taux standard de 25,5% à 24% et en relevant le taux réduit de 7% à 11%. En 2016, l'assiette de la TVA a été élargie afin d'englober le transport de passagers et d'autres services touristiques qui en étaient auparavant exonérés, et qui sont désormais soumis au taux réduit de 11%. En septembre 2017, la taxe d'habitation de 2012 sera relevée de 100 à 300 couronnes par unité. Une taxe carbone sur tous les carburants liquides et sur le GPL ainsi qu'une taxe sur les ressources s'appliquant à l'eau chaude ont été instaurées en 2010. La taxe temporaire sur les ressources qui s'appliquait à l'électricité n'existe plus depuis 2016.

2.19. En 2016, les droits de douane frappant les importations de vêtements et de chaussures ont été supprimés. En 2017, les droits de douane frappant les importations de tous les produits industriels visés aux chapitres 25 à 97 de la liste tarifaire islandaise ont été supprimés, seuls les produits suivants demeurant frappés par les droits de douane à l'importation en Islande: les produits de la viande, certains poissons, les produits laitiers, les œufs d'oiseaux, les plantes vivantes, les légumes comestibles et certains tubercules et racines, le fourrage et les ingrédients de l'alimentation animale ainsi que les céréales, la farine de pomme de terre, la semoule, etc., les préparations à base de viande, de poisson ou de crustacés, les mollusques et autres invertébrés aquatiques, les confiseries, certains cacao et préparations à base de cacao, certaines préparations à base de légumes, de fruits, de noix ou d'autres parties de plantes, diverses préparations comestibles, certaines catégories d'eaux, de bières, de vins et de sodas, et certains résidus et déchets de l'industrie alimentaire.

2.20. Le gouvernement actuel a fait de la stabilité et de la prévisibilité son objectif politique. Son action vise à garantir des conditions de vie désirables, l'égalité, les droits de l'homme, la diversité, la liberté et la responsabilité. Il considère que le régime fiscal est un instrument de production de recettes et que son rôle consiste à financer la dépense publique. Dans ces conditions, le gouvernement prévoit de renforcer le système dans son ensemble en privilégiant les mesures destinées à prévenir et supprimer l'évasion fiscale, et à prévenir l'érosion de la base d'imposition. Les paradis fiscaux feront l'objet d'une attention particulière. Un régime fiscal juste et simple réduit la nécessité de prévoir des exonérations et avantages fiscaux et accroît la compétitivité des entreprises islandaises sur le plan international. Dans son examen, le gouvernement entend garantir la juste imposition des travailleurs indépendants et des PME, et améliorer la coordination des taxes environnementales.

2.4 Participations de l'État

2.21. En matière de participations de l'État, plusieurs faits nouveaux se sont produits depuis le dernier examen de l'Islande.

2.22. L'État a fusionné les cinq petites caisses régionales d'épargne, dans lesquelles il détenait une participation majoritaire, avec Landsbanki hf., dans laquelle il détient un peu plus de 98% des parts.

2.23. D'autre part, l'ensemble du portefeuille d'actions que détenait Glitnir hf. dans Íslandsbanki hf. a été transféré à l'État à compter de 2016, dans le cadre de la contribution à la stabilité que Glitnir a apportée à l'État en réponse à la stratégie globale de libéralisation des comptes de capitaux élaborée par les autorités. En conséquence, Íslandsbanki est détenue à 100% par l'État à partir de 2016. Toutefois, les parts d'Arion banki hf. sont détenues à 13% par l'État.

2.5 L'égalité des sexes en Islande

2.24. Comme les années précédentes, l'Islande se classe au premier rang du Rapport 2016 sur l'écart entre les sexes dans le monde du Forum économique mondial. La participation des hommes et des femmes au marché du travail a toujours été élevée en Islande, et la participation des femmes au marché du travail islandais est la plus élevée de tous les pays de l'OCDE.

2.25. Le gouvernement actuel a déclaré dans son programme d'août 2016 qu'il accorderait une attention particulière à l'égalité des droits. En septembre 2016, le Parlement a approuvé un nouveau plan d'action pour la période 2016-2020. Ce plan comporte 21 projets qui doivent être mis en œuvre pendant la période. Le gouvernement a fait de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes une démarche fondamentale dans le secteur public, conformément à la Loi sur l'égalité des sexes (n° 10/2008, article 17).¹

2.26. Comblent l'écart de rémunération entre les sexes est une priorité du programme du gouvernement en matière d'égalité des sexes. En 1961, l'Islande a adopté une Loi sur l'égalité de rémunération à travail égal. L'écart de rémunération entre les sexes présente plusieurs difficultés: ségrégation de la main-d'œuvre entre hommes et femmes, compléments salariaux versés aux hommes, faible participation des femmes à l'encadrement des entreprises et des administrations, différence de valeur accordée au travail des femmes et des hommes, et le fait que les femmes semblent avoir tendance à accorder moins de valeur à leur travail. L'un des principaux défis à relever consistera à accroître le nombre de femmes dans les conseils d'administration et aux postes de direction dans les entreprises et les administrations. Des études ont montré qu'il fallait fixer des principes d'égalité des sexes dans les politiques salariales des entreprises et des administrations, et standardiser l'évaluation des emplois. En 2010, une loi a été adoptée qui oblige les entreprises à avoir un minimum de 40% de femmes ou d'hommes dans leur conseil d'administration.

2.27. Le gouvernement continue d'élaborer des politiques et de promouvoir des initiatives qui visent à réduire l'écart de rémunération entre les sexes et à lutter contre ses causes. Cela passe par une intensification de la recherche sur l'écart de rémunération entre les sexes et ses causes, mais aussi par l'élaboration d'une norme sur l'égalité de rémunération, sous la direction du Ministère de la protection sociale et en coopération avec divers acteurs du marché du travail et avec le Conseil islandais de normalisation, qui est l'organisme national de normalisation.² La norme sur l'égalité de rémunération, comme d'autres normes de gestion, est une norme obligatoire. L'objectif est que les entreprises et les institutions se dotent de systèmes de gestion permettant de garantir et de certifier que leur traitement des dossiers et la prise de décisions relatives à la rémunération ne sont pas fondés sur des discriminations liées au sexe.

¹ Centre pour l'égalité des sexes en Islande. *Gender Equality in Iceland: Information on Gender Equality Issues in Iceland*. Mars 2017.

² Centre pour l'égalité des sexes en Islande. *Gender Equality in Iceland: Information on Gender Equality Issues in Iceland*. Mars 2017.

3 POLITIQUE COMMERCIALE

3.1. La politique commerciale de l'Islande demeure fermement enracinée dans son appartenance à l'OMC, à l'OCDE, à l'AELE et à l'EEE, ainsi qu'à d'autres accords de libre-échange. L'Islande est une petite économie ouverte qui doit une grande partie de son succès à un environnement mondial de libre-échange performant. En conséquence, la politique commerciale de l'Islande repose sur un mouvement en faveur du libre-échange et de l'élargissement de l'accès aux marchés. Ces dernières années, l'Islande a pris des mesures unilatérales allant dans le sens de davantage de libre-échange, notamment en éliminant les droits de douane applicables à 90% des lignes tarifaires sur tous les produits agricoles, sauf les plus sensibles. Un accord bilatéral sur les produits agricoles récemment conclu avec l'UE marque une étape supplémentaire sur la voie de la libéralisation des échanges concernant ces produits sensibles grâce à l'ouverture de contingents substantiels, qui sont partiellement décrits dans le chapitre sur les réformes fiscale et douanière.

3.1 OMC

3.2. L'OMC reste au cœur de la politique commerciale islandaise. L'Islande est résolument engagée en faveur d'un solide système commercial multilatéral fondé sur des règles, notamment l'application des disciplines et engagements existants. Le système de l'OMC apporte un gage de légitimité, de transparence et d'équité des règles du commerce international à l'ensemble des acteurs de l'économie mondiale. Il est indispensable de renforcer le système commercial mondial afin de progresser dans le sens du développement durable et d'une prospérité partagée.

3.3. L'Islande continue de participer activement au programme de travail de l'OMC. Elle a soumis son document de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges le 31 octobre 2016. D'autre part, l'Islande prend les arrangements nécessaires pour supprimer la dernière disposition juridique qui autorise officiellement les subventions à l'exportation afin de se conformer pleinement au résultat de la dixième Conférence ministérielle de Nairobi. Ces derniers mois, l'Islande a intensifié ses efforts pour remplir différentes obligations contractées dans le cadre de l'OMC concernant les notifications, de sorte qu'il ne lui en reste plus que quelques-unes à appliquer. L'Islande demeure engagée en faveur des objectifs du mandat de Doha et, dans le cadre de l'examen de sa politique de développement, elle a entrepris l'examen interne de la manière dont la nouvelle politique pouvait favoriser au mieux le commerce international.

3.4. Bien que l'Islande soutienne résolument les solutions multilatérales, elle note que les accords plurilatéraux peuvent constituer un instrument puissant d'ouverture des échanges en faveur d'une plus grande libéralisation. Dans de nombreux cas, ils apportent des avantages immédiats en matière de commerce et de croissance. C'est pourquoi l'Islande participe à plusieurs initiatives plurilatérales conduites en marge de l'OMC, notamment l'Accord sur les technologies de l'information et les négociations relatives à un Accord sur les biens environnementaux. Elle a également participé aux négociations relatives à un Accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS) et demeure engagée en faveur de l'achèvement des négociations. De plus, l'Islande participe activement à l'initiative plurilatérale visant à interdire les subventions à la pêche préjudiciables. Comme d'autres participants à ces initiatives, elle prévoit qu'une fois conclues, elles pourront ultérieurement être intégrées au cadre de l'OMC.

3.2 AELE

3.5. Pour l'essentiel, l'Islande négocie, conclut et gère ses accords de libre-échange en association avec ses partenaires de l'AELE. Dans le cadre de son appartenance à l'AELE, elle a conclu 27 ALE avec 38 pays. Depuis 2012, l'AELE a conclu de nouveaux accords de libre-échange avec des États d'Amérique centrale – le Costa Rica et le Panama (2013), ainsi que le Guatemala (2015) – et avec la Bosnie-Herzégovine (2013), la Géorgie (2016) et les Philippines (2016).

3.6. Les États de l'AELE conduisent actuellement des négociations de libre-échange avec l'Équateur, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et le Viet Nam. Les négociations avec l'Algérie, la Thaïlande et l'Union douanière entre la Fédération de Russie, le Bélarus et le Kazakhstan sont actuellement suspendues. D'autre part, les États de l'AELE sont en cours de négociation concernant le développement des accords de libre-échange existants avec le Mexique et la Turquie.

3.3 EEE

3.7. L'Islande est signataire de l'Accord sur l'Espace économique européen. L'Accord sur l'EEE, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, rassemble les 28 États membres de l'UE et les 3 États de l'AELE qui appartiennent à l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège) en un marché unique.

3.8. L'Accord sur l'EEE couvre les quatre libertés – la liberté de circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux – et prévoit que les mêmes règles doivent s'appliquer dans l'ensemble du marché intérieur des États de l'EEE. Par ailleurs, l'Accord couvre la coopération dans d'autres domaines importants comme la recherche et le développement, l'éducation, les politiques sociales, l'environnement, la protection des consommateurs, le tourisme et la culture. L'Accord garantit les mêmes droits et obligations sur le marché intérieur aux ressortissants et aux acteurs économiques des pays de l'EEE.

3.9. Le champ de l'Accord sur l'EEE n'englobe pas la politique agricole commune de l'UE ni sa politique commune de la pêche, mais il contient des dispositions sur divers aspects du commerce des produits agricoles et des produits de la pêche. En outre, l'Accord sur l'EEE ne prévoit pas d'union douanière ni de politique commerciale commune à l'égard des pays tiers.

3.10. L'un des principaux traits distinctifs de l'Accord sur l'EEE tient à son caractère dynamique. Ses règles communes sont constamment actualisées par l'intégration de nouveaux textes législatifs de l'UE. Des actes législatifs de l'UE intéressant l'EEE sont régulièrement incorporés dans l'Accord, sur décision du Comité mixte de l'EEE. Les États membres de l'AELE et de l'EEE peuvent demander que des consultations soient conduites sur les questions les intéressant et peuvent également solliciter l'adaptation de la législation communautaire en vue de son application aux États de l'AELE, lorsque des circonstances particulières l'imposent.

3.4 Accords bilatéraux

3.11. Hormis les accords de libre-échange de l'AELE, l'Islande a également conclu des accords de libre-échange bilatéraux. Les négociations de libre-échange avec la Chine se sont achevées en 2013 et l'Accord est entré en vigueur en 2014. Deux accords bilatéraux avec l'UE sont en vigueur, parallèlement à l'Accord sur l'EEE; un accord de libre-échange bilatéral de 1972 et un accord sur le commerce des produits agricoles de base de 2007. Plus tôt cette année, l'Islande et l'UE ont signé un nouvel accord sur le commerce des produits agricoles de base qui remplacera l'accord de 2007, ont convenu d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles transformés au titre de l'Accord sur l'EEE et ont signé un accord sur la protection des indications géographiques pour les produits agricoles et alimentaires. Enfin, l'Islande a conclu des accords de libre-échange avec le Groenland et les îles Féroé.

3.5 Genre et commerce

3.12. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est intégrée de manière horizontale dans tous les secteurs de la politique intérieure et étrangère de l'Islande, y compris la politique commerciale. L'Islande a constaté d'elle-même les avantages liés à une plus grande égalité des sexes. Les politiques commerciales inclusives peuvent contribuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes qui, de leur côté, sont des facteurs fondamentaux de croissance économique et de prospérité et qui jouent un rôle important pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable. C'est pourquoi l'Islande préconise que soit donnée une place centrale à la problématique hommes-femmes en matière de politiques commerciales, dans les forums internationaux – y compris dans le cadre de sa coopération pour le développement – comme sur le plan intérieur.

3.13. L'Islande est impliquée à Genève dans plusieurs initiatives qui vont dans le sens de ces objectifs. Elle fait notamment partie des auteurs de propositions visant à ce que soient pris des engagements contraignants dans le domaine de la réglementation nationale des services afin d'éliminer les discriminations explicites et implicites qui sont fondées sur le genre. L'Islande soutient une initiative du même ordre dans le cadre des négociations de l'ACS et continuera de le faire lorsqu'elles reprendront.

3.14. D'autre part, une attention particulière doit être accordée à l'impact des femmes dans la mise en œuvre de certains accords commerciaux. De même, les pays pourraient tirer parti du mécanisme d'examen des politiques commerciales pour fournir des renseignements volontaires sur les efforts qu'ils déploient afin de promouvoir une approche des politiques commerciales au niveau national qui tienne davantage compte de la problématique hommes-femmes.

3.15. De surcroît, l'Islande se félicitera de toutes les dispositions de cette nature qui seraient intégrées dans des ALE.

3.16. En tant que membre de l'Initiative des Champions internationaux de l'égalité des sexes, l'Islande dirige avec la Sierra Leone et le Centre du commerce international (CCI) un groupe d'impact sur le Genre et le Commerce qui est chargé d'explorer les manières de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le domaine du commerce.
